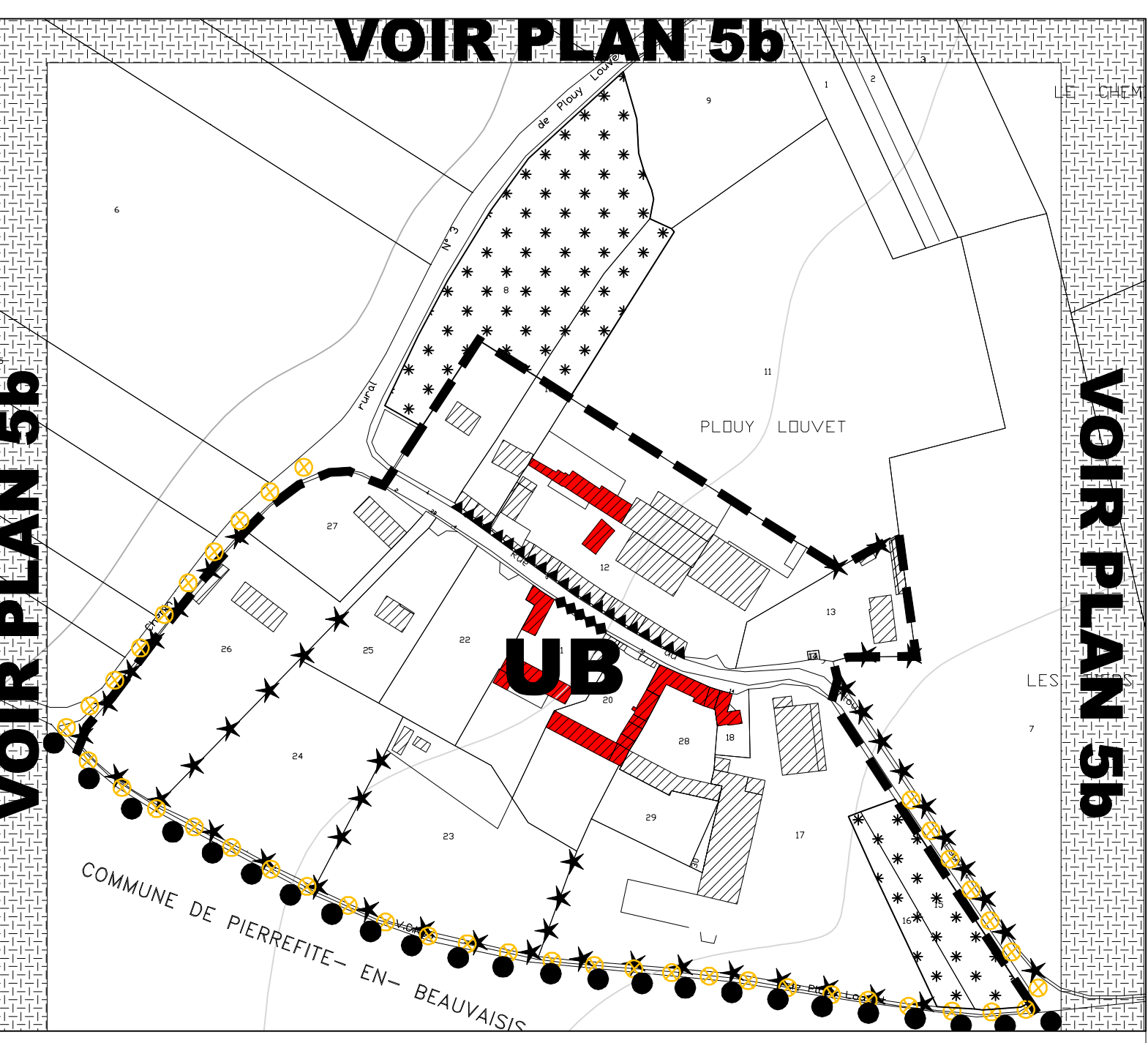
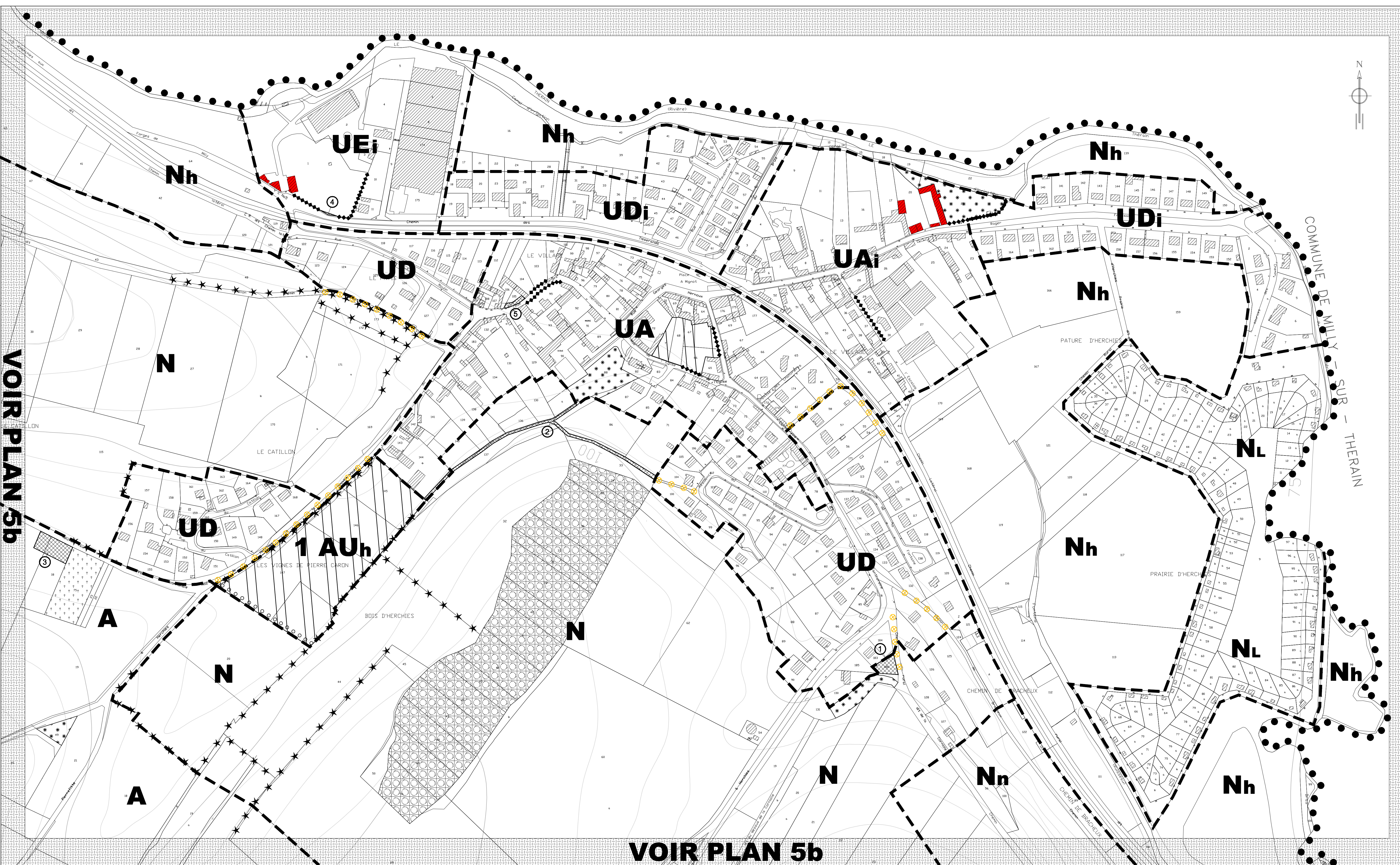


LEGENDE	
	Limite communale
	Limite de zone
	Courbes de niveau
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
	Parc arboré à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
	Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir document n°5d)
	Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
	Plantations à réaliser au titre de l'article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme
	Tronçon de voie sur lequel tout nouvel accès "automobile" est interdit
	Immeuble protégé au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
	Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
	Section de rue soumise à des dispositions particulières d'implantation
	Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
	Partie visible sur un autre plan
UA	Zone urbaine ancienne
UA_i	Secteur urbain ancien couvert par un PPRI
UB	Zone urbaine mixte
UD	Zone urbaine pavillonnaire
UD_i	Secteur urbain pavillonnaire couvert par un PPRI
UE_i	Zone urbaine à vocation économique couverte par un PPRI
1 AU_h	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
A	Zone agricole
N	Zone naturelle ou forestière
N_h	Secteur naturel à dominante humide
N_L	Secteur naturel à vocation de loisirs
N_n	Secteur naturel à protéger en raison du site Natura 2000 et de la ZNIEFF de type 1



URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25

Commune de HERCHIES

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 08 DEC. 2015

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village et hameau de Plouy Louvet"
 Echelle : 1/2000e